



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

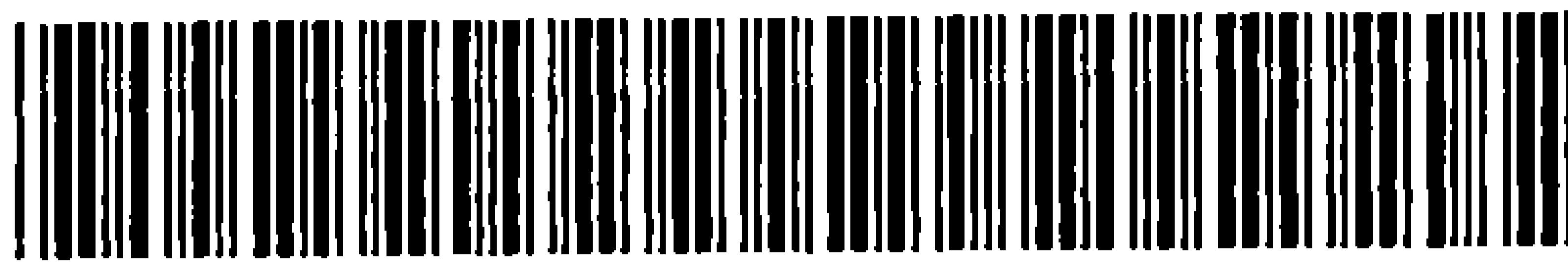
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 09282

Numéro SIREN : 801 880 683

Nom ou dénomination : 01MARS

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2015 sous le numéro de dépôt 11087



20151110872015

DATE DEPOT : 2015/12/18

NUMERO DE DEPOT : 111087

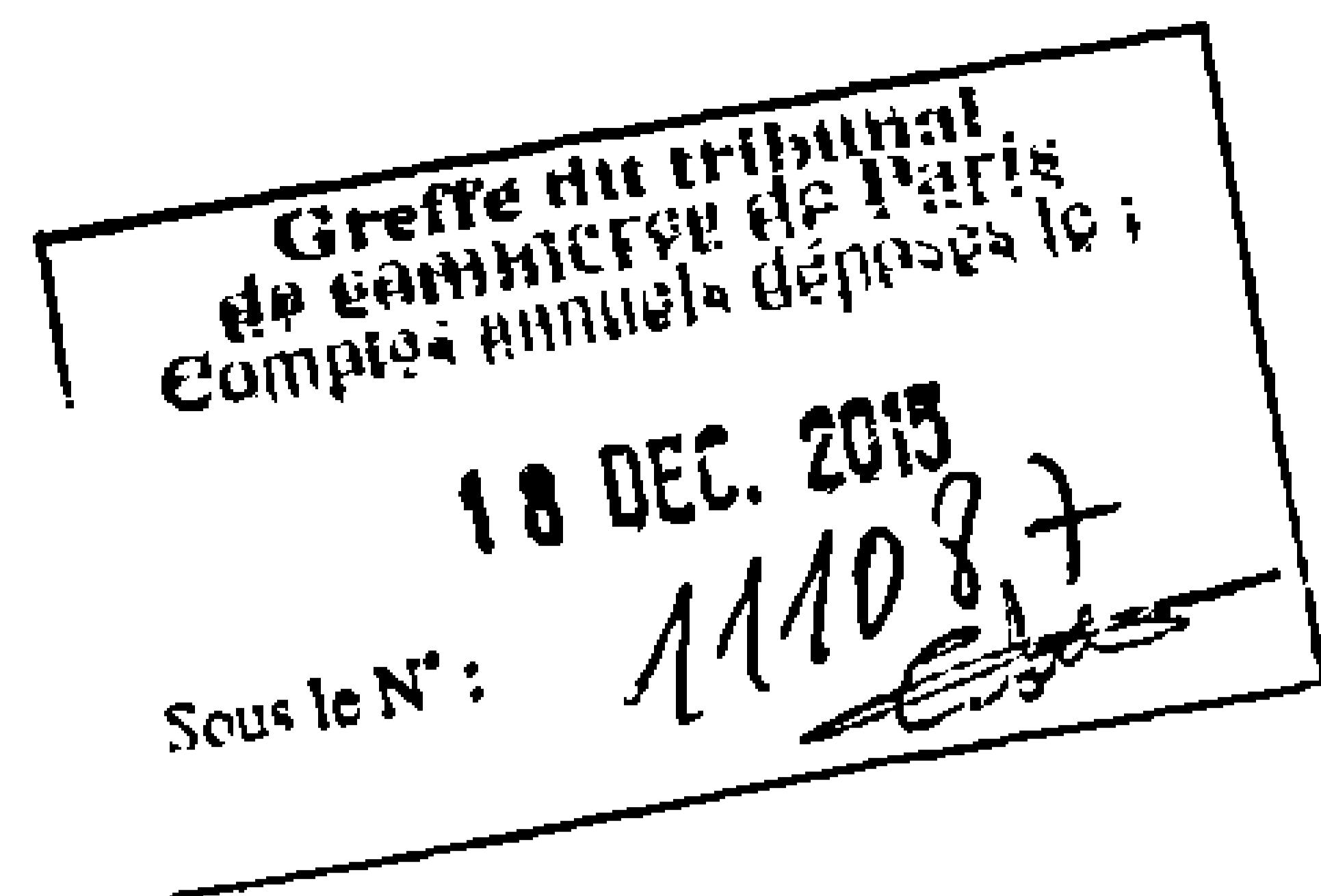
N° GESTION : 2014B09282

N° SIREN : 801880683

DENOMINATION : 01MARS

ADRESSE : 2 rue Pernety 75014 Paris

SIGLE :



01 MARS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 Rue Pernety (75014) Paris

801 880 683 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2015

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours ce premier exercice clos le 31 mars 2015, il a été réalisé un chiffre d'affaires net de 100 488 euros.

Par ailleurs, les charges d'exploitation qui se sont élevées à 57 272 euros se sont réparties de la manière suivante, à savoir :

- autres achats et charges externes	54 504 euros
- impôts, taxes et versements assimilés	238
- charges sociales	849
- amortissements	1 682

Il en résulte un résultat d'exploitation de 43 216 euros qui, après incidence « d'autres intérêts et produits assimilés » pour 92 euros, d'intérêts et charges assimilés pour 1 239 euros, de charges exceptionnelles pour 392 euros et prélèvement d'un impôt sur les bénéfices de 6 903 euros se traduit par un bénéfice de 34 773 euros.

RESULTATS - AFFECTATION

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 773 euros, de la manière suivante :

-à la réserve légale à concurrence de 500,00 euros

U

-à titre de dividende distribué 20 000,00 euros

-le solde à la réserve facultative 14 273,00 euros

En conséquence :

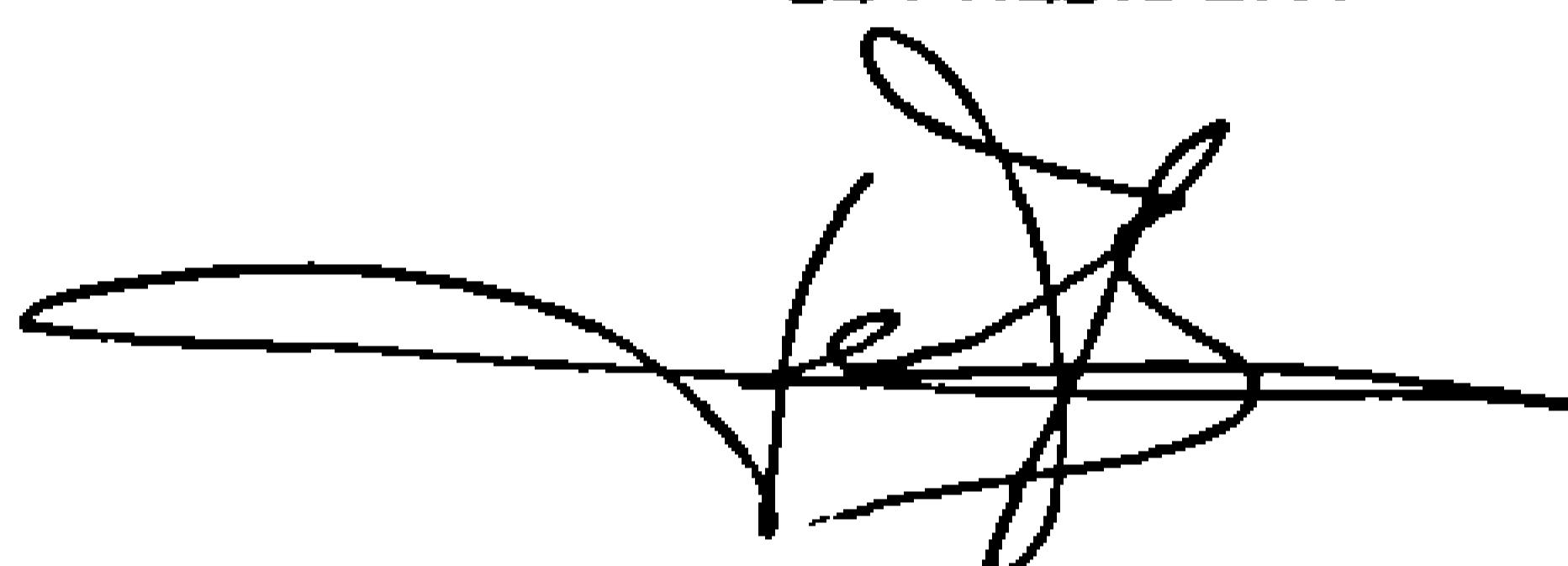
-Le dividende à distribuer serait mis en paiement immédiatement et donnerait lieu aux prélèvements sociaux,

-La réserve légale serait fixée à 500 euros soit 10% du capital social, et la réserve facultative serait fixée à 14 273 euros.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'exercice en cours se poursuit dans les mêmes conditions que précédemment.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. P. J." or "Jean-Pierre J." It is written in a cursive style with some loops and crosses.

01 MARS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 Rue Pernety (75014) Paris

801 880 683 R.C.S Paris

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le mercredi 30 septembre à 14 heures au siège social,

Monsieur Yohan BENOUAICH, agissant en qualité d'actionnaire unique et de Président de la société 01 MARS ,

Après avoir exposé que le Président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2015 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice,

A pris les décisions suivantes relatives à :

-l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015,

-l'affectation du résultat,

-la constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 mars 2015 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 34 773 euros.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique approuve la convention intervenue au titre de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 773 euros de la manière suivante :

-à la réserve légale à concurrence de 500,00 euros

-à titre de dividende distribué..... 20 000,00 euros

-le solde à la réserve facultative..... 14 273,00 euros

Le dividende à distribuer est mis en paiement à compter de ce jour et donnera lieu aux prélevements sociaux.

En conséquence :

-la réserve légale est fixée à 500 euros, soit 10% du capital social et la réserve facultative à 14 273 euros.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Yohan BENOUAICH



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 01MARS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 2 rue Pernety 75014 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 0		
Numéro SIRET* 8 0 1 8 8 0 6 8 3 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le: 3 1 0 3 12 0 1 5	N. 1 pour information Net 14.	
		Brut 1	Amortissement, provisions 2 Net 3	
ACTIF IMMOBILISE*	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (I)	AII	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	15 801	AU 1 483 14 317
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CL	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BI	1 000	BI 1 000	
TOTAL (II)		16 801	BK 1 483 15 317	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 8 757		
	Autres créances (3)	BZ 1 152		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB .		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD 35 024		
Dépôts et disponibilités	CF 3 130			
Charges constatées d'avance (3) *	CH 2 766			
TOTAL (III)		CJ 50 829	CK 50 829	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I & VI)	CO 67 630		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		
	Classe de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :	(3) Part à plus d'un an : CR		

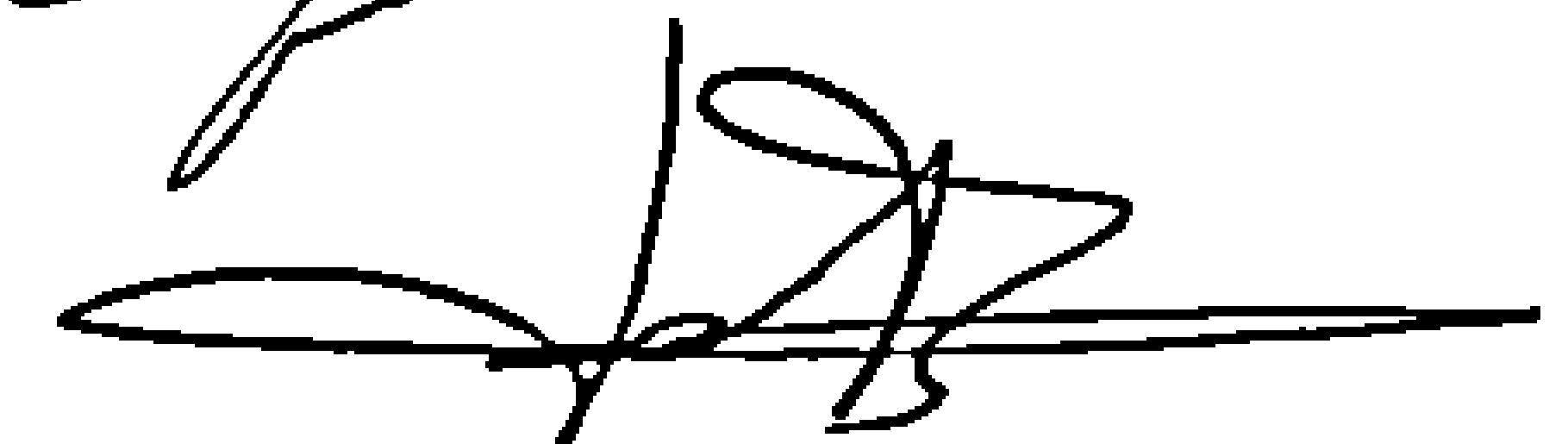
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 01MARS			Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N	Exercice N-1 (peut être négatif)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..)	5 000	DA 5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))		DC
	Réserve légale (3)		DD
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG
	Report à nouveau		DII
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 34 773
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (I)	DL 39 773
	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques		DP
DETTES (4)	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 492
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 17 519
	Dettes fiscales et sociales		DY 8 363
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA
	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 26 374
	Ecart de conversion passif *		ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 66 147
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		1C
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1D
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1E
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créateurs de banques et CCP		EF
			EQ 26 374
			EI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme


(3)

COMpte DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 01MARS				Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N		
		France	Exportations et émissions intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI 100 488
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL 100 488
	Production stockée*			FM
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP
	Autres produits (1) (II)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 100 488
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 54 504
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 238
	Salaires et traitements*			FY
	Charges sociales (10)			FZ 849
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*	GA 1 682
			- dotations aux provisions	GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC
PRODUITS FINANCIERS	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 57 272
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG 43 216
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GI
		Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GJ
	Produits financiers de participations (5)			GK
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL 92
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN
CHARGES FINANCIERES	Differences positives de change			GO
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP 92
	Total des produits financiers (V)			GQ
	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR 1 239
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS
	Differences négatives de change			GT
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GU 1 239
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV (1 147)
				GW 42 068

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise 01MARS		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1 (pour les équivalences)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IF	392
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IH	392
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	(392)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IJ	
Impôts sur les bénéfices *		IK	6 903
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)		IL	100 580
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	65 806
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	34 773
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO	
(2) Dont	<ul style="list-style-type: none"> produits de locations immobilières produits d'exploitation différentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) 	HY	
(3) Dont	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier 	IG	
(4)	Dont charges d'exploitation différentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	IX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		
	<i>VNC élément d'actif sorti</i>		392
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

32.
Abdullah bin Abdurrahman Al-Sa'ud

5

IMMOBILISATIONS

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : 01MARS										Néant	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	2	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	KH	3		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK			KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN			KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP	KQ			KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	KT			KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW			KX	
		Matériel de transport *				KY	KZ		LA	10 110	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	/	LD	6 282	
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LJ		LJ		
FINANCIERES	Avances et acomptes					LK	LL		LN		
		TOTAL III					LN	LO	LP	16 391	
	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M		8T		
	Autres participations					8U	8V		8W		
	Autres biens immobilisés					IP	IR		IS		
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières					IT	IU		IV	1 000	
		TOTAL IV					LQ	LR	LS	1 000	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	OH	QJ		17 391	
	CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions				Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
			par virement de poste à poste		par diminution à des termes en moins bon service ou résultant d'une mise en équivalence	2	3		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DQ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	JQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agences et amén. de constructions	JS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agences, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	10 110	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobiliers	IW		MS	591	MT	5 691	MU		
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	NB		
FINANCIERES	Avances et acomptes					NC	ND	NE	NF		
		TOTAL III					NG	NH	NI		
	Participations évaluées par mise en équivalence					IJ	OU	M7	OW		
	Autres participations					IO	OX	OY	OZ		
	Autres biens immobilisés					II	2B	2C	2D		
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F	2G		
		TOTAL IV					NJ	NK	2H	1 000	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OK	591	OL	16 801	
									OM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2015

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis

Exercice N° clos le 13 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 1 | 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 01MARS

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 + col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 + col.2) - col.5 (5) 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	À la fin de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
		Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____
2 - FRACTION RATTACIÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	= _____

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintègrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise	01MARS										Néant <input type="checkbox"/>
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI	966	QJ		QK	966		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	716	QN	199	QO	517		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU		QV	1 682	QW	199	QX	1 483		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	OP	1 682	QQ	199	QR	1 483			
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	NS			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4		
Autres immobilisations corporelles	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2		
	T3	T4	TS	T6	T7	T8			T9		
	UI	U2	U3	U4	U5	U6			U7		
	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5		
	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3		
TOTAL III		W4	WS	W6	W7	W8	W9		X1		
Frais d'acquisition de parts de participations TOTAL IV	NL			NM					NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non réalisé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non réalisé (NS + NT + NU)	NY		Total général non réalisé (NW - NY)	NZ				
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RéPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RéPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations					SP				SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

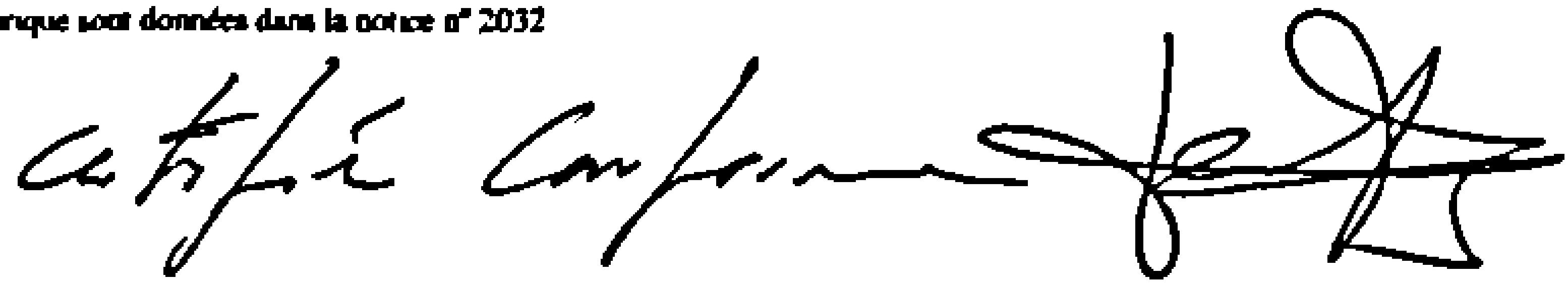
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise 01MARS

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installations (art. 39 quinque II du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI.					10	
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

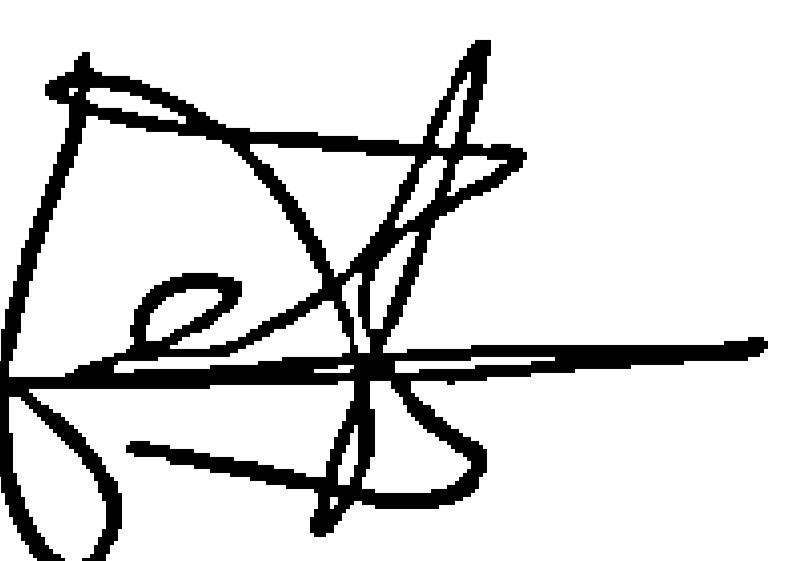


Certifié conforme

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : 01MARS				Néant <input type="checkbox"/>
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF NATUREL	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	8 757	8 757
	Crédit représentatif de titres / Provisoire pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (échéancier constaté*) UO)	ZI		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 138	1 138
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
	Divers	VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14	14
	Charges constatées d'avance	VS	2 766	2 766
	TOTaux		VT 13 675	VU 12 675 VV 1 000
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
	Emprunts obligataires convertibles (1)	TY		
	Autres emprunts obligataires (1)	TZ		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	17 519	17 519
	Personnel et comptes rattachés	8C		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 903	6 903
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 460	1 460
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J		
	Groupe et associés (2)	VI	492	492
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		
	Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	ZZ		
	Produits constatés d'avance	8L		
	TOTaux		VY 26 374	VZ 26 374
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Autorisé Conforme 

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : 01MARS		Néant	Exercice N, clos le :				
			3 1 0 3 2 0 1 5				
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					
	de son conjoint	moins part déductible *	à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WT	Charges à payer liées à des états et territoires non soustraîs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WT	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET D'IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %			18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			ZN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WA	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET D'IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité et tonalité)	SW	WO	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	TOTAL I	WR	
						41 676	WS
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WU	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WTI		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WP		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WW	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts / déduire des produits nets de participation						XB	
Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						I6	
Majoration d'amortissement*						WZ	
Measures d'incitation	Abattement sur les dépenses d'exploitation et amortissement des biens et équipements	K9	Amortissement des biens et équipements	L2	Amortissement déductible (art. 44 articles Au)	LS	XA
	Pré de caractère (art. 44 quindecies)	L6	Secteur d'investissement déductible (art. 2067)	K3	Zone de revitalisation de la déduction (art. 44 quindecies)	PA	ZY
	Zone d'activité (art. 44 articles et articles Au)	OV	Zone d'emploi à intégrer (art. 44 quindecies)	JF	Zone d'activité (art. 44 quindecies)	XC	XD
	Zone de revitalisation morale (art. 44 quindecies)				PC		XF
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé				Crédits dégagés par le report en arrière de déficit	ZI	XG	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	41 676
bénéfice (I moins II)							
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZI	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	41 676
						XD	

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B 2015

Désignation de l'entreprise	01MARS	Néant <input type="checkbox"/>
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23⁷septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)	xu <input type="checkbox"/>
--	-----------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° 2058-C2015

Désignation de l'entreprise 01MARS										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			JC			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
				JD									ZD
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			JD							ZE		
	Prélèvements sur les réserves			JE							ZF		
	TOTAL I			JF					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		
							TOTAL II		ZH				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7) YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier											YR	
	— Effets portés à l'escampe et non échus											YS	
AUTRES ACTifs POSTES EXTERNES	— Sous-traitance						YT				14 645		
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)			J8	6 600							XQ	
	— Personnel extérieur à l'entreprise											YU	
	— Rémunerations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	
	— Rétroncessions d'honoraires, commissions et courtauges											YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES								ST	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										54 504			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS								9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY				20 098		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens services ne constituant pas des immobilisations											YZ	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salariés DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*						GB						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*											OS	
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :			YP	0								
	— Effectif affecté à l'activité artisanale			RL									
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK								%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP					Filiales et participations: (Liste au 2059-G, où cocher l'option 0 si prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			ZR	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA			JK				Plus-values à 0%	JL	
												Plus-values à 15%	
												Plus-values à 19%	JM
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD								Imputations	JC
										Plus-values à 15%	JN		
										Plus-values à 19%	JP		
Si vous ne levez pas le régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JI	0			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats sont l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).